

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Mercredi 22 septembre 2021

Sécurité et tranquillité publique

Police municipale : la Ville de Rennes précise son dispositif

Depuis l'été 2020, la Ville de Rennes a pris des décisions fortes pour renforcer les moyens de la Police municipale, conformément aux engagements figurant dans le programme de mandat. Ces décisions volontaristes ont été prises malgré les contraintes financières qui pèsent sur les collectivités. Cela se traduit très concrètement :

- par le recrutement de 40 policiers municipaux supplémentaires, sur deux ans. 26 d'entre eux ont déjà été recrutés, ce qui porte pour l'instant l'effectif de la Police municipale à 101 agents (115 à terme) ;
- par l'extension des horaires de patrouille des policiers municipaux jusqu'à 2 h 30 du matin afin d'assurer des missions nocturnes les jeudis, vendredis et samedis, principalement en centre-ville. L'objectif de ces patrouilles nocturnes est de veiller au respect des arrêtés municipaux interdisant la consommation d'alcool sur l'espace public, et de limiter les nuisances sonores, pour une meilleure régulation des pratiques festives. Cette nouvelle organisation se mettra en place à partir du 8 novembre ;
- par l'évolution de l'équipement des agents, en lien avec l'extension de leurs missions en soirée. Chaque agent a été formé ou va être formé à l'usage du pistolet à impulsion électrique et, dans chaque patrouille, un agent en sera équipé. En complément, de nouvelles "caméras piétons" vont être commandées pour équiper davantage les agents.

Les Policiers municipaux ont voté pour choisir leurs nouveaux plannings de travail

Pour assurer ces missions étendues, il a fallu revoir l'organisation du service. Cette nouvelle organisation a été préparée avec les agents eux-mêmes, depuis le mois de janvier 2021, avec le concours d'un cabinet spécialisé dans les questions de sécurité et de tranquillité publique. Les agents ont été associés à l'élaboration de leurs nouveaux plannings. Plusieurs propositions ont été élaborées dans le cadre de groupes de travail puis soumises, cet été, au vote des policiers municipaux. Le planning qui sera mis en place à partir du 8 novembre a recueilli la majorité des suffrages (et 87 % des agents ont participé au vote).

Un équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Le travail de nuit a donc été inclus dans les roulements de travail de l'ensemble des agents, afin de répartir les efforts et de garantir des effectifs importants sur ces horaires nocturnes. Cela permet à chaque agent d'assurer un nombre raisonnable d'heures de nuit : avec cette nouvelle organisation, chaque policier municipal assurera trois nocturnes par mois. Les agents travailleront en outre un dimanche et deux samedis par mois, en ayant la garantie de bénéficier de deux week-ends complets de repos par mois. Ce nouveau planning est basé sur un rythme de quatre jours de travail par semaine, ce qui permet d'accorder aux agents des temps de repos importants (12 jours de repos complets par mois).

Des efforts considérables en matière de recrutement et de formation

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, il fallait un minimum de 20 policiers municipaux supplémentaires. La première phase de recrutement a d'ores et déjà permis d'accueillir 26 nouveaux agents, malgré la forte concurrence entre villes pour recruter de nouveaux policiers, et alors même que les concours de gardiens brigadiers de police municipale ont été reportés du fait de la crise sanitaire.

Cette phase de recrutement s'accompagne d'un renforcement de la formation. Une unité dédiée à la formation des agents a même été créée au sein du service. Les séances d'entraînement aux gestes et techniques professionnelles d'intervention (GTPI), adaptées aux missions des policiers municipaux, ont été renforcées.

Les indemnités des agents liées à la nouvelle organisation

À Rennes, le régime indemnitaire des policiers municipaux est élevé : il se situe dans la fourchette haute des grandes villes de France. En complément, la Ville de Rennes a souhaité que l'évolution des missions et de l'amplitude horaire des agents se traduise dans leur rémunération. Ils vont désormais percevoir une prime de 65 € pour chaque soirée travaillée jusqu'à 2 h 30 du matin, contre 50 € auparavant (pour les soirées travaillées jusqu'à minuit). S'y ajouteront une prime de 100 € par dimanche et de 15 € par samedi, sans compter les heures supplémentaires travaillées les jours fériés. Par rapport à leur rémunération actuelle, les policiers municipaux vont donc percevoir 160 € supplémentaires par mois.
